

## Procédure pour la déclaration des revenus étrangers des SCPI

Ouvrez votre déclaration principale.

Concernant le formulaire 2047 (Revenus étrangers), voici la procédure à suivre :

Vous ajoutez le formulaire 2047 en ouvrant le lien « déclaration annexes », puis « Divers », puis « 2047 ».

Quand vous êtes sur le formulaire 2047, vous devez **cocher** les cases :

- **5** : correspondant à la rubrique 4 "Revenus fonciers imposables en France" : noter sur une seule ligne « ALL + R-U + ESP + IT ». (= Revenus pour Allemagne + Royaume-Uni + Espagne + Italie)

Compléter les tableaux en précisant :

- Adresse des immeubles concernés (*ex* : SCPI IMMORENTE 91026 EVRY)
- Le Pays d'encaissement, exemple : Allemagne + R-U exemple : ALL + RU ...

Le total indiqué correspond à la **case 4 BL** à reporter sur la déclaration principale.

- **7** : correspondant à la rubrique 6 "des Revenus imposables ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français "

(= Revenus pour Allemagne + Royaume-Uni + Espagne + Italie)

Compléter les tableaux en précisant :

- Le déclarant.
- Le Pays d'encaissement, exemple : Allemagne + R-U exemple : ALL + RU ...
- La nature du revenu : Fonciers

Le total indiqué correspond **au report automatique de la case 8 TK** sur votre déclaration 2042.

Il ne faut pas oublier de valider le report à la fin de la saisie de la 2047.

Une fois de retour sur la déclaration principale **il faut reporter manuellement** :

- Les revenus fonciers imposables en France correspondant à ce que vous avez indiqué à la rubrique 4 **sont à reporter dans la case 4 BL** sur votre déclaration principale.

- Pour les revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif : (= Revenus pour les Pays-Bas + Belgique + Irlande) : **il faut reporter le montant à la case 4 EA** sur votre déclaration principale.

Puis vous pouvez terminer votre déclaration en la signant.

Un avis d'impôt sera généré.

Nous sommes à votre disposition.